

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Averda ou des réseaux d'indélicatesses avérées

À la lumière des dernières investigations policières commises par le parquet de Libreville, l'on en sait davantage sur les pratiques présumées illégales par lesquelles la société Averda aurait grugé l'État gabonais avec la complicité de certains cadres administratifs. L'un d'eux ayant été récemment placé en détention préventive à la prison centrale de Libreville.

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

Le dossier Averda Gabon, de cette compagnie de ramassage des ordures qui, de 2015 à 2019, avait pour mission d'enlever les débris dans les rues, les caniveaux et les plages de Libreville, ne cesse de se corser davantage. Et ce, à la lumière de nouvelles révélations portant sur les faits de corruption que cette société aurait érigé en mode de fonctionnement pour gruger l'État gabonais de fortes sommes d'argent.

Les langues qui se délient au fil des enquêtes ordonnées par le procureur de la République près le tribunal de Libreville donnent raison à la décision prise par les pouvoirs publics (devant leur insatisfaction) de suspendre les prestations d'Averda Gabon. D'où d'ailleurs cette compagnie a initié une procédure judiciaire au Tribunal international de Paris à travers laquelle elle réclame des sommes faramineuses à l'État gabonais pour non-paiement de ses prestations.

Durant ses activités à Libreville, Averda-Gabon, filiale d'Averda Holding, aurait constitué un vaste réseau impliquant des cadres de l'administration à qui elle aurait



Avec Averda, le compte de sa mission n'était pas bon.

offert cadeaux importants et sommes d'argent conséquentes, et auprès desquels, en contrepartie, elle s'assurait de leur complaisance, telle que la certification des factures sans que celles-ci soient vérifiées, alors que les travaux n'avaient pas été exécutés, ou le plus souvent, mal exécutés, s'agissant tout de même d'une question de salubrité publique. Les investigations à l'initiative du procureur de la République viennent de faire une victime, et pas des moindres. D'autant qu'il

s'agit du directeur général des collectivités locales, responsable du programme de décentralisation du ministère de l'Intérieur, Alain Xavier Madougou. Interpellé puis inculpé pour infraction de corruption active, ce dernier vient d'être placé sous mandat de dépôt à la demande du juge d'instruction.

Il aurait passé outre les exigences de vérification d'usage de travaux faits par Averda pour certifier directement ses factures relatives à ses prestations. Selon les sources

policières, ses dépositions ne souffriraient d'aucune contestation, lui-même reconnaissant lors de ses auditions, avoir bénéficié des cadeaux et sommes d'argent consistantes de la part d'Averda et qu'en compensation il aurait agi comme décrit plus haut.

Selon diverses sources, les enquêtes auraient également permis de mettre à nu l'existence d'un autre réseau, celui de fausses factures et de blanchiment à l'actif de cette société. Suite aux

aveux de plusieurs entreprises sous-traitant avec Averda, il est apparu que ces dernières auraient fabriqué de fausses factures dont certaines s'élevaient à 150 millions de francs.

Le stratagème consistait, toujours selon l'enquête judiciaire, à faire émettre par ces sociétés de fausses factures ainsi conçues portant sur des objets comme "location des engins", soit disant destinés au ramassage des ordures. Sauf que, l'objet social qui était les opérations de salubrité de la ville n'avait rien à voir avec la prestation facturée. Il arrivait même que l'une de ces sociétés soit... un cybercafé soit une société informatique voire un restaurant. Donc aucun lien avec le ramassage des ordures ou la location des engins.

La justice est formelle sur la méthode utilisée: une fois les fausses factures payées, le directeur général d'Averda, un certain Mahere Mashaka, récupérerait immédiatement les fonds en espèces qu'il aurait reversés à des agents de l'État. Grâce à cette pratique très juteuse, Averda a pu se faire payer à hauteur de plus de... 20 milliards de francs pour des prestations non accomplies.

Contrepoint

L'épée de Damoclès

ENA
Libreville/Gabon

SANS que l'on connaisse exactement le nombre de personnes soudoyées par la société Averda aux fins de bénéficier de complaisance dans le traitement de ses factures, il est clair que plusieurs cadres de l'administration en lien avec les mécanismes de paiement des travaux effectués

sont dans le collimateur de la justice.

Selon nos sources, les enquêteurs sont convaincus de l'existence d'autres maillons de ce réseau de faussaires qui ont permis au prestataire de se faire autant de "beurre" sans que ses prestations en soient proportionnelles. Sans doute, l'interpellation du DG des Collectivités locales a-t-elle aiguisé leur intérêt pour la suite

de cette affaire dans laquelle ils ont joué un rôle à quelque niveau que ce soit.

Déjà, un directeur de société a réussi à passer à travers les mailles du filet en s'enfuyant du pays dès qu'il a su que la police s'appêtait à lui mettre le grappin dessus. Tout le monde n'aura pas cette baraka de se soustraire et planter la justice. Les investigations actuelles incitent soit à

l'angoisse d'une interpellation/arrestation, soit à la sérénité, conséquence d'une non-implication dans l'affaire.

Mais ce qui est évident (et les enquêteurs en sont formels), c'est que bien que tapis dans l'ombre, les complices d'Averda sont nombreux. Reste maintenant à les débusquer pour qu'ils répondent de leur part de responsabilité.